



Séance du jeudi 11 septembre 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 05 septembre 2025

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2025**
- **Demande d'avis de la communauté des communes projet EPF**
- **Décision modificative budget principal**
- **Définition du tarif de repas des ainés**
- **Définition du tarif du repas du téléthon**
- **Proposition de gratuité de loyers de la boulangerie pour les nouveaux repreneurs**
- **Dénomination de la nouvelle voirie du lotissement des rossignols**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA, Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET – Mme BRISSET - Mme LATREILLE - M. DUPRÉ – M. DUBOIS - M. CRIBELIER (arrivé à 19h18)

Absents excusés ayant donné procuration : M. Axel COURTEAUX à M. Alain POMA, M. Thierry OZANNE à Mme Annie BRISSET et M. Gilles ROUAULT à M. Eric DUBOIS.

Absents excusés : Mme Marina Astier-Bourbon, Mme Sandrine Courteaux, Mme Adeline OUVRAT et Mme Stéphanie LOUPIAS.

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS
Demande d'avis préalable à l'intervention de l'établissement public foncier

Monsieur le Maire, explique aux membres du conseil municipal présents qu'il a reçu un courrier en date du 04 septembre 2025, de la communauté de communes Val de Cher Controis sollicitant l'intervention de l'EPFLI foncier Cœur de France en vue de l'acquisition d'un terrain situé sur le territoire communal.

Monsieur Le Maire précise que l'objectif est d'assurer la maîtrise publique de ces biens dans le cadre du projet de reconstruction d'un espace d'habitat. (Lotissement avec environ 15 lots).

Conformément à l'article L324-1 du code de l'urbanisme, la commune sur laquelle l'opération est prévue, doit émettre un avis sur l'opération envisagée par la communauté de communes par délibération du conseil municipal ou par délégation. L'avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois à compter de la saisine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur l'opération envisagée par la communauté de communes Val de Cher Controis.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	13
ABTENSION	
CONTRE	

Décision Modificatif N°3 – budget commune

Madame Katia SAINSON, informe les membres du conseil municipal présents qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant les amortissements suite aux dernières acquisitions.

Après avoir expliqué les écritures comptables, il est proposé de modifier de la façon suivante :

IMPUTATIONS	MONTANT
RF – Chap. 75 – compte 75888	+ 4 437 €
DF – Chap. 042 – compte 6811	+ 4 437 €
DI – Chap. 21 – compte 2188	+ 4 437 €
RI – Chap. 040 – compte 28 (+subdivision compte)	+ 4 437 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sainson et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de décision modificative N°3 du budget principal.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	13
ABTENSION	
CONTRE	

REPAS DES AINES

Monsieur Le Maire informe des membres présents que le repas des aînés est reconduit pour cette année 2025 et qu'il convient de fixer le tarif pour les accompagnateurs et les enfants.

Il est proposé de fixer la participation à la somme de 32 € et 16 € pour les enfants de moins de 12 ans

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de tarif pour le repas des ainés
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	13
ABTENSION	
CONTRE	

REPAS DU TELETHON

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents que les animations du téléthon ainsi que l'organisation d'un repas le vendredi 5 décembre 2025 sont reconduits.

Il est proposé de fixer le prix du repas à 16 € par adulte et 8 € par enfant de moins de 12 ans (boisson non comprise)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de tarif pour le repas du téléthon
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	13
ABTENSION	
CONTRE	

PROPOSITION DE GRATUITÉ DE LOYERS DE LA BOULANGERIE POUR LES NOUVEAUX REPRENEURS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'une candidature pour la reprise de la boulangerie a été retenue.

Monsieur le Maire diffuse les photos du local et du matériel laissé par les anciens locataires.

Au vu de la situation et de la prise en charge intégrale du nettoyage, des travaux et de la remise en état des locaux, un bail de local commercial a été consenti à titre gratuit en date du 11 août 2025 à monsieur Jarod CHESNEAU et madame Ludmila MOUTONNET.

Monsieur Le Maire propose de poursuivre la gratuité jusqu'au 31 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur La Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de gratuité des loyers jusqu'au 31 décembre 2025 en contrepartie du nettoyage et remise en état des locaux.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	13
ABTENSION	
CONTRE	

DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DES ROSSIGNOLS

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de la nouvelle voirie il convient de procéder à sa dénomination.

Suite à plusieurs propositions et vote il est retenu : Ruelle des Rossignols.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que l'INSEE a envoyé les derniers chiffres du recensement, le nombre d'habitants est de 1713.

Monsieur le maire informe qu'il a reçu un courrier en date du 25 août 2025, de Madame Elena GENVIEVE, gérante de la Kaz d'Elena Rose, l'informant de son souhait de reprendre le local situé rue Claude Brault (ancien local tenu par Romain Darmé traiteur). Un avis favorable est émis

Monsieur le maire informe avoir reçu une demande de Monsieur Sébastien DJEDAINI souhaitant installer un kiosque à pizzas sur la commune.

L'emplacement sera à définir, ainsi que le tarif pour la redevance d'occupation du domaine public.
Un avis favorable est donné.

Monsieur le maire informe qu'il a reçu un courrier en date du 02 septembre 2025 de Madame Karine PRIQUELER, qui souhaite faire l'acquisition des murs du bar-restaurant ainsi que du logement.

Le conseil municipal se pose la question du devenir de la licence IV.

Un avis aux domaines doit être demandé pour faire un estimatif.

Un avis favorable est émis pour lancer la procédure.

Les travaux de la rue du château sont en cours, l'éclairage public est revenu. Orange doit intervenir pour l'enfouissement des réseaux. Une réunion de chantier doit avoir lieu fin septembre.

Les travaux de la lagune des Girardières avancent bien, reste l'installation de l'armoire électrique et le passage du consuel.

Les bâtiments rue des rossignols avancent, une réunion avec la foncière Chenelet aura lieu le 25 septembre 2025. Une réception de travaux est prévue au mieux fin septembre 2026.

Selon Madame Sainson, la plaque d'égout défectueuse au croisement de la rue de l'ancienne gare/rue du haut de la Métaude, signalée en août, n'a pas encore été remplacée.

D'après Madame Sainson, le dépôt sauvage signalé par une administrée à la borne GRDF N°74 n'a pas encore été pris en charge.

Plusieurs administrés se plaignent du fait que les bacs de tri sélectif sont toujours pleins. Une pétition circule actuellement sur les réseaux demandant au SMIEEOM la possibilité d'avoir des bacs jaunes.

Dates à retenir :

Réunion des Présidents d'association le 12 septembre 2025 à 18h00 au foyer rural.

Repas des ainés le 04 octobre 2025

Bourse aux jouets du comité des fêtes le 05 octobre 2025

Prochain conseil municipal le 09 octobre 2025 à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.